



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

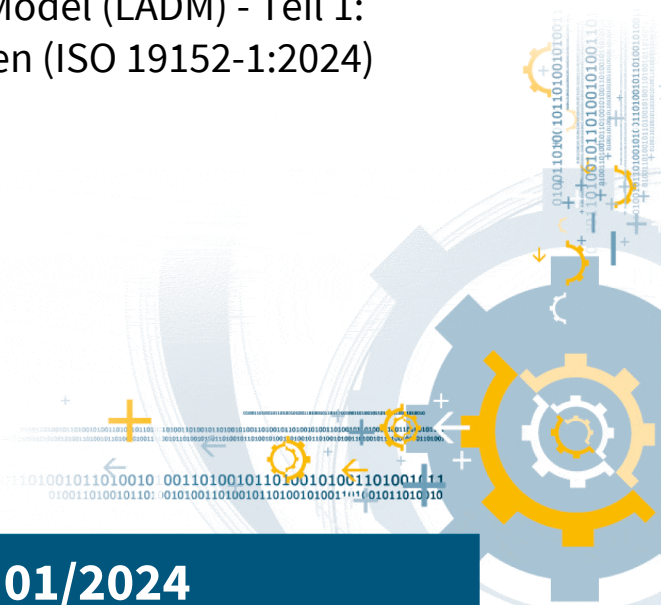
ILNAS-EN ISO 19152-1:2024

Information géographique - Modèle du domaine de l'administration des terres (LADM) - Partie 1: Modèle conceptuel générique (ISO 19152-1:2024)

Geographic information - Land
Administration Domain Model (LADM) -
Part 1: Generic conceptual model (ISO
19152-1:2024)

Geoinformation - Land Administration
Domain Model (LADM) - Teil 1:
Grundlagen (ISO 19152-1:2024)

01/2024



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 19152-1:2024 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 19152-1:2024.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 19152-1:2024

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN ISO 19152-1

Janvier 2024

ICS 35.240.70

Remplace l' EN ISO 19152:2012

Version Française

Information géographique - Modèle du domaine de
l'administration des terres (LADM) - Partie 1: Modèle
conceptuel générique (ISO 19152-1:2024)

Geoinformation - Land Administration Domain Model
(LADM) - Teil 1: Grundlagen (ISO 19152-1:2024)

Geographic information - Land Administration Domain
Model (LADM) - Part 1: Generic conceptual model (ISO
19152-1:2024)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 18 décembre 2023.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 19152-1:2024) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 211 « Information géographique/Géomatique » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 287 « Information géographique » dont le secrétariat est tenu par BSI.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en juillet 2024 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en juillet 2024.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 19152:2012.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 19152-1:2024 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 19152-1:2024 sans aucune modification.



ILNAS-EN ISO 19152-1:2024

Norme internationale

ISO 19152-1

Information géographique — Modèle du domaine de l'administration des terres (LADM) —

Partie 1: Modèle conceptuel générique

*Geographic information — Land Administration Domain Model
(LADM) —*

Part 1: Generic conceptual model

**Première édition
2024-01**



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos iv

Introduction vi

1 **Domaine d'application** 1

2 **Références normatives** 2

3 **Termes, définitions et abréviations** 2

 3.1 Termes et définitions 2

 3.2 Acronymes et abréviations 6

4 **Exigences de conformité et notation** 6

 4.1 Conformité 6

 4.2 Classes de conformité 7

 4.3 Notation 7

5 **Base conceptuelle** 8

 5.1 Généralités 8

 5.2 Paquetages et sous-paquetages du LADM générique 8

 5.3 Aperçu conceptuel 9

 5.4 Paquetage «Party» (Partie) 9

 5.5 Paquetage «Administrative» (Administratif) 10

 5.6 Paquetage «Spatial Unit» (Unité spatiale) 11

 5.7 Paquetage «Generic Conceptual Model» (Modèle conceptuel générique) 12

6 **Objets LADM** 12

 6.1 Généralités 12

 6.2 Modèle général des entités 12

 6.3 Classes du paquetage du modèle conceptuel générique 12

 6.3.1 Versioned Object 12

 6.3.2 Fraction 14

 6.3.3 Oid 14

 6.3.4 LA_Source 15

Annexe A (normative) **Suite de tests abstraits** 17

Annexe B (informative) **Aperçu des parties, paquetages, classes de base étendues du modèle du domaine de l'administration des terres (LADM)** 20

Annexe C (informative) **Liste de codes** 30

Bibliographie 31